



Pour plus de renseignements concernant les élections municipales, visitez le ville.quebec.qc.ca/elections



Cahier
spécial

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

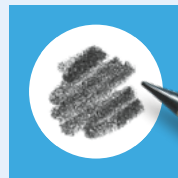


Bureau du
président d'élection

COMMENT VOTER?

À votre bureau de vote, vous recevrez deux bulletins : un pour la personne qui occupera la mairie et un autre pour celle qui représentera votre district électoral au conseil municipal.

Pour voter, vous n'aurez qu'à faire un « X », un crochet ou à noircir le cercle situé à la droite du candidat ou de la candidate de votre choix, en utilisant le crayon qui vous sera remis par le personnel électoral.



Documents à apporter

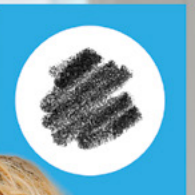
Pour voter, vous devez présenter l'une des pièces d'identité suivantes :

- Carte d'assurance maladie du Québec;
- Permis de conduire du Québec;
- Passeport canadien;
- Certificat de statut d'Indien;
- Carte d'identité des Forces canadiennes.

Pour accélérer le déroulement du vote, il est recommandé d'apporter votre **carte de rappel**.

Le dimanche 2 novembre

Plus on vote, plus ça compte



Assistance pour voter

Tous les lieux de vote sur le territoire de la ville de Québec sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des outils permettant de faciliter le vote des personnes ayant des limitations sont disponibles dans chaque lieu.



De plus, les personnes qui en ressentent le besoin peuvent :

- Demander de l'aide pour marquer leur bulletin de vote;
- Demander le gabarit aidant à voter, pour les personnes ayant une déficience visuelle;
- Être accompagnées par une ou un interprète, pour les personnes sourdes ou malentendantes.

Le dimanche **2 novembre**, participez aux **élections municipales** de la Ville de Québec. Votez pour désigner le maire ou la mairesse ainsi que la personne qui représentera votre district électoral au conseil municipal. Votre vote indique ce qui compte pour vous. Ajouté à celui des autres, il établit les priorités citoyennes et influence les orientations et les actions de la Ville.

Initiez vos enfants au vote!

Le 2 novembre, les enfants de 3 à 12 ans seront invités à voter, comme leurs parents. Un petit bureau de vote sera installé pour les **électeurs en herbe** dans tous les lieux de vote. Le personnel électoral leur remettra un bulletin de vote avec une question conçue spécialement pour eux et les invitera à faire leur choix et à déposer leur bulletin dans une urne.

Les résultats de ce vote seront disponibles, dans les jours suivant le 2 novembre, sur le site Web d'Élections Québec au electionsquebec.qc.ca.



DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS

Le dépouillement des votes débutera à la fermeture des lieux de vote, le dimanche 2 novembre 2025, à 20 h.

Les résultats seront annoncés au cours de la soirée par le président d'élection, qui est aussi le greffier de la Ville de Québec.

Ils seront également diffusés au ville.quebec.qc.ca/elections et partagés avec les médias.



OÙ VOTER

Pour connaître votre lieu de vote, consultez **Info-Électeur** ou la **carte de rappel** que vous recevrez par la poste au cours des prochains jours, avec votre avis d'inscription. Cette carte de rappel vous indiquera les lieux, jours et heures de vote ainsi que le nom des candidates et des candidats à la mairie et dans votre district électoral.

VILLE DE QUÉBEC Bureau du président d'élection		
CARTE DE RAPPEL		
Élections municipales du 2 novembre 2025		
À :	Votre section de vote :	Vote le jour du scrutin :
Votre arrondissement :		Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h
Votre district :		Endroit de vote le jour du scrutin :
Cette carte n'est pas une pièce d'identité et n'est pas obligatoire pour voter. Il est néanmoins suggéré de l'apporter avec vous car elle permet d'accélérer le vote.		Pour le vote par anticipation, voir les informations au verso.

Votre référence : Info-Électeur

Accessible sur le site Web de la Ville, l'outil d'information **Info-Électeur** vous permet de :

- Vérifier votre inscription sur la liste électorale;
- Trouver les informations pour voter (jours, heures et lieux);
- Connaître le nom des candidats et des candidates à la mairie et dans votre district électoral.

Vous pouvez consulter **Info-Électeur** jusqu'au jour des élections, le 2 novembre.

QUAND VOTER

Le jour du scrutin

- Le dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h.

Le jour du vote par anticipation

- Le dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h.

Au bureau du président d'élection

- Le vendredi 24 octobre 2025, de 10 h à 20 h;
- Le mercredi 29 octobre 2025, de 10 h à 20 h.

CHAQUE VOTE COMPTE!

Quand vous votez, vous exprimez vos opinions sur les enjeux municipaux et vous influencez votre milieu de vie. Vous pouvez choisir les personnes candidates qui sont, à votre avis, les mieux placées pour tenir compte de vos besoins et défendre vos intérêts.

Les personnes ayant reçu le plus de votes seront élues et vous représenteront au sein du conseil municipal et des conseils d'arrondissement pour les quatre prochaines années. Elles prendront des décisions importantes pour bien administrer la Ville, gérer les infrastructures et déployer les services qui vous concernent.

Votre vote compte : il exprime vos priorités. Ajouté à celui des autres, il façonne les services municipaux.



DÉCOUVREZ LES CANDIDATES ET LES CANDIDATS!

Afin de mieux connaître les personnes se présentant aux différents postes en élection, consultez la nouvelle **Vitrine des candidates et des candidats** sur le site Web de la Ville. Elle rassemble à un même endroit toutes les candidatures et donne accès aux principales idées et aux projets proposés.

Vous y trouverez, pour chaque candidat ou candidate qui le désire, une photo, une courte présentation de son programme et des liens vers son site Web et ses réseaux sociaux.

Le Bureau du président d'élection ne révisé pas le contenu soumis et n'en est pas responsable.



QUI PEUT VOTER?

Pour voter, vous devez :

- Être inscrit ou inscrite sur la liste électorale;
- Avoir 18 ans ou plus le 2 novembre 2025;
- Avoir la citoyenneté canadienne;
- Avoir votre domicile sur le territoire de la ville de Québec et, depuis au moins six mois, au Québec.



Votre domicile est à l'extérieur de la ville de Québec, mais vous détenez un immeuble ou vous occupez un établissement d'entreprise sur le territoire? L'inscription sur la liste électorale municipale et le vote sont possibles sous certaines conditions expliquées sur le site Web de la Ville.

DES ÉLUS ET DES ÉLUES À VOTRE SERVICE

La mairesse ou le maire et les 21 conseillères et conseillers municipaux forment le **conseil municipal**. Le conseil adopte les budgets pour l'administration de la Ville et des arrondissements et fixe la taxation. Il adopte également les règlements municipaux et prend des décisions pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et favoriser la qualité de vie.

La **mairesse** ou le **maire** est élu par l'ensemble des électrices et des électeurs. Cette personne exerce le droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur le fonctionnement des services municipaux. Elle s'assure également que les lois, règlements et ordonnances sont bien appliqués.

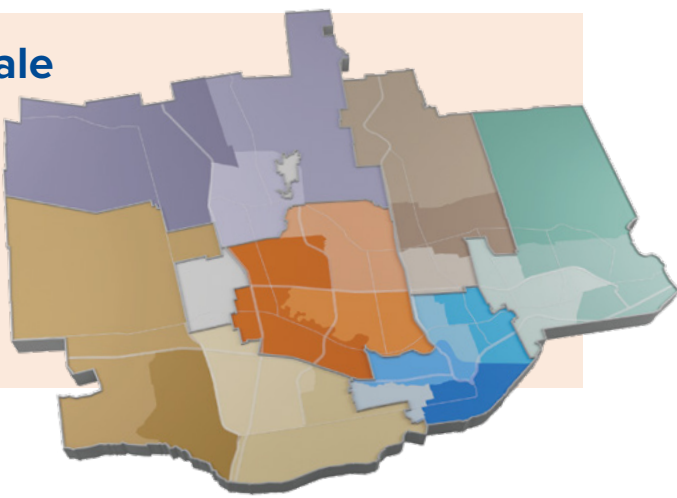
Les 21 autres **membres du conseil municipal** sont élus par les électrices et les électeurs de leur district électoral. Ils font également partie du conseil d'arrondissement auquel leur district est rattaché et y prennent des décisions sur des services de proximité tels que la délivrance des permis, l'entretien des parcs et le soutien financier aux organismes.

Le saviez-vous?
Plus de **420 000 électeurs et électrices** pourront voter aux élections municipales de Québec.

Consultez la carte électorale

Le territoire de la ville de Québec est divisé en **21 districts électoraux** répartis dans les six arrondissements. Chaque district électoral est représenté par une conseillère ou un conseiller municipal.

La carte électorale est accessible sur le site Web de la Ville.



Votes spéciaux

En 2025, les personnes qui ne sont pas en mesure d'exercer leur droit de vote le jour du scrutin ou le jour du vote par anticipation pourront voter dans les lieux de vote désignés du Bureau du président d'élection. Le vote par correspondance est réservé aux électrices et aux électeurs qui n'ont pas leur domicile sur le territoire de la Ville, mais qui y possèdent un immeuble ou qui occupent un établissement d'entreprise. Pour les autres modalités de vote, consultez le site Web de la Ville.

C'EST LE TEMPS DE VÉRIFIER VOTRE INSCRIPTION

Pour voter, vous devez être inscrit ou inscrite sur la liste électorale. Si votre nom n'y apparaît pas, vous ne pourrez pas voter.

Deux façons de vérifier votre inscription :

- Sur l'avis d'inscription reçu par la poste;
- À l'aide de l'Info-Électeur.

Assurez-vous que les renseignements sont exacts. En cas d'erreur, d'omission ou pour faire retirer un nom de la liste électorale, présentez-vous à une commission de révision.

Les **commissions de révision** se tiendront aux dates et heures suivantes :

- Le mercredi 15 octobre, de 12 h à 18 h
- Le jeudi 16 octobre, de 12 h à 20 h
- Le vendredi 17 octobre, de 12 h à 18 h
- Le samedi 18 octobre, de 12 h à 18 h

Vous trouverez les adresses des commissions de révision sur votre avis d'inscription ou à l'aide de l'Info-Électeur. La procédure et les documents justificatifs à apporter sont détaillés au ville.quebec.qc.ca/elections.

NOMBRE DE LIEUX DE VOTE

124 jour du scrutin
47 jour du vote par anticipation



TRAVAILLEZ AUX ÉLECTIONS!

La démocratie vous intéresse?

Vous souhaitez vivre une expérience de travail bénéfique pour la communauté et enrichissante pour vous?

Faites partie du personnel électoral : contribuez à assurer le bon déroulement du vote dans la ville de Québec! Plusieurs emplois sont offerts et les conditions sont avantageuses.

Soumettez votre candidature dès maintenant en remplissant le formulaire!